

21/05/2014

Le PTCI doit fonctionner pour les gens, faute de quoi il sera totalement inopérant

Les dirigeants de la Fédération américaine du travail – Congrès des organisations industrielles (AFL-CIO) et de la Confédération européenne des syndicats (CES) en ont appelé aujourd’hui à un accord commercial UE-USA « d’excellence » qui améliore les conditions de vie et de travail des deux côtés de l’Atlantique.

Lors de la réunion qui se tient aujourd’hui à Berlin, les représentants de l’AFL-CIO et de la CES ont conclu qu’une augmentation des échanges commerciaux transatlantiques pourraient créer de nouveaux emplois et une prospérité partagée mais que cela doit se faire d’une manière qui soit bénéfique pour tous les travailleurs.

« Bien que de précédents accords commerciaux américains, tels que l’ALENA, aient contribué à améliorer les résultats financiers des entreprises, ils se sont traduits par des suppressions d’emplois et de droits sur les lieux de travail et par une contraction de la classe moyenne aux États-Unis, au Mexique et au Canada », a déclaré le Président de l’AFL-CIO, Richard Trumka. « Il faut en finir avec les politiques commerciales qui ne profitent qu’à quelques privilégiés. Le PTCI doit fonctionner pour les gens, faute de quoi il sera totalement inopérant. »

La Secrétaire générale de la CES, Bernadette Ségol, ajoute : « Les syndicalistes européens et américains sont unis et apportent leur soutien à un accord commercial entre l’UE et les USA uniquement s’il promeut les droits des travailleurs, il crée des emplois de qualité, respecte les services et les marchés publics, les prises de décisions démocratiques et les conventions internationales. »

La CES et l’AFL-CIO s’accordent pour dire que le Partenariat transatlantique de commerce et d’investissement (PTCI) en cours de négociation entre les USA et l’UE doit :

- garantir que les conventions fondamentales de l’OIT soient adoptées et appliquées par toutes les parties – y compris la liberté des travailleurs de se constituer en syndicat, de négocier collectivement avec les employeurs et de faire grève lorsque cela s’avère nécessaire ;
- exclure toutes dispositions, y compris un règlement des différends entre investisseurs et états (RDIE), permettant aux entreprises, aux banques, aux fonds spéculatifs et autres investisseurs privés de contourner les processus législatifs, réglementaires et judiciaires habituels ;
- ne pas saper le rôle de l’état dans son soutien à l’innovation, au développement économique et aux mutations technologiques ;
- ne pas limiter les choix nationaux et locaux en matière d’offre de services publics, concernant notamment les soins de santé, l’éducation et la protection de l’environnement ;
- préserver le droit des gouvernements d’adjuger des marchés publics qui contribuent à diminuer le chômage, à encourager la responsabilité environnementale ou à lutter contre les injustices sociales ;
- s’aligner sur les accords internationaux de protection de l’environnement, y compris les engagements à ralentir la catastrophe du changement climatique ;
- ne pas être utilisé pour fixer une limite permanente aux droits des travailleurs, à la protection environnementale ou à toute autre mesure d’intérêt public. Il doit au contraire mettre en place des mécanismes pour soutenir l’amélioration continue des normes qui contribueront à améliorer les conditions de vie de tous;
- être négocié et convenu à travers un processus transparent et démocratique.

Les syndicats ont convenu de continuer à travailler étroitement ensemble sur le PTCI.

Pour plus d'informations :

Julian Scola, Responsable Presse & Communication, CES, jscola@etuc.org, mobile +32 486 117 394

Anthony DeAngelo, Media Outreach Specialist, AFL-CIO, adeangelo@aflcio.org, mobile +1 202 258 8138